

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR
Séance du lundi 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 10 décembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie M. FARJON Jean-Marc - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs : Néant

Est désigné comme secrétaire de séance : Maria HERBERT

DÉLIBÉRATION N° 2025-85 : Avenant N° 02 à la convention pour le Service commun application du droit des sols (ADS) avec la communauté de commune Drôme Sud Provence.

M. le Maire rappelle que la commune a acté par délibération n° 2015-03 du 05/03/2015 son adhésion au service commun d'application du droit des sols (ADS) porté par la communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) ;

Puis par délibération N° 2022-73 du 23/11/2022, la validation de la convention de service commun « application du droit des sols » (ADS).

Vu la délibération n° 2024-19 en date du 14 mars 2024, approuvant l'avenant à la convention ADS avec la communauté de communes Drôme Sud Provence,

Vu l'avis du COPIL (comité de pilotage) ADS en date du 5 novembre 2025, dont le compte-rendu est joint à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 26 novembre 2025 ;

Vu la requête par laquelle la communauté de communes Drôme Sud Provence propose l'approbation d'un nouvel avenant ;

Vu la délibération n°2025-123 de la CCDSP en date du 03 décembre 2025 ;

Vu le projet d'avenant n°2 tel que joint en annexe à la présente délibération et qui prévoit les modifications suivantes :

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20251215-2025-85-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025

- ajouter à la liste des demandes et déclarations l'arrêté pour la modification des documents d'un lotissement ;

- ajouter d'une cotation à 1 équivalent PC pour les arrêtés de modification des documents d'un lotissement ;
- modifier la cotation des CUb à 1 équivalent PC ;
- supprimer le versement intermédiaire de participation au coût du service ;
- supprimer la mention au nombre moyen d'équivalent PC ;
- ajouter d'un délai de 7 jours calendaires pour l'enregistrement des dossiers.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention ADS, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention ADS, joint en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote : POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Fait le 15/12/2025

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE



La Secrétaire de séance,
Maria HERBERT